

COMMUNE de CAVIGNAC

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté en date du 11 Octobre 2021, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du CUBZADAIS-FRONSADAIS (SIAEPA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **révision du zonage d'assainissement de la commune de CAVIGNAC**.

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux, par décision N°E21000068 / 33 du 9 Aout 2021, a désigné Madame Carole ANCLA, Conseillère Juriste, commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de la commune de CAVIGNAC du **Mardi 2 Novembre au Vendredi 3 Décembre 2021 inclus**, soit pendant une période de 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de la commune de CAVIGNAC, siège de l'enquête, et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit :

Du Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de CAVIGNAC, 61 Avenue de Paris 33620 CAVIGNAC ou par voie électronique à l'adresse suivante : [revision-zonage-cavignac@siaepa-cf33.fr](mailto:revision-zonage-cavignac@siaepa-cf33.fr) du mardi 2 novembre à 9h00 au vendredi 3 décembre 2021 à 18h00. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet du SIAEPA ([www.siaepa-cf33.fr](http://www.siaepa-cf33.fr)). Un poste informatique sera tenu à la disposition du public, à la mairie de Cavignac aux heures d'ouvertures au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, à la mairie de CAVIGNAC, aux jours et heures ci-après :

Le Mardi 2 Novembre de 9h30 à 12h00  
Le Jeudi 25 Novembre de 9h30 à 12h00  
Le Vendredi 3 Décembre de 14h00 à 17h30

Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au zonage d'assainissement a été réalisé par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale(MRAe) et présenté dans le rapport du PLU de Cavignac.

Le maître d'ouvrage et responsable du projet est le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais 365, Avenue Boucicaut 33240 Saint André de Cubzac.  
Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de Madame Séverine BOUTEILLER, SIAEPA du Cubzadai – Fronsadais, 365, Avenue Boucicaut 33240 Saint André de Cubzac.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président du SIAEPA dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, au siège du SIAEPA et à la mairie de Cavignac, du rapport et des conclusions pendant un délai de un an à compter de la clôture de l'enquête. Il sera également consultable sur le site internet du SIAEPA.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du zonage d'assainissement, sera soumis à l'approbation du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-Fronsadais.

Le Président  
Patrice GALLIER